

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 29 OCTOBRE 2021
COMPTE RENDU

PRÉSENTS

Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Cyril EPINAT

ABSENTS EXCUSÉS

Clément MOISSONNIER (procuration donnée à Céline VALLAS), Urielle GONARD (procuration donnée à Cyril EPINAT)

ABSENTS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Emmanuelle BARLERIN

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2021

1/ PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire informe l'assemblée que Sylvie PEREY, secrétaire de mairie catégorie A, a été retenue sur un poste de secrétaire de mairie à Sainte-Colombe-sur-Gand. Elle avait en effet récemment répondu à un avis de vacance. Il s'agit donc d'une mutation.

Le maire précise que Sylvie PEREY lui avait fait part depuis longtemps de sa volonté de terminer sa carrière, après une vingtaine d'années passées à St just-en-Chevalet, sur un autre poste et au sein d'une autre collectivité. Elle prendra ses nouvelles fonctions le 21 janvier 2022.

Dans ce cadre, le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à signer une convention avec la mairie de Sainte-Colombe-sur-Gand pour une mise à disposition de l'agent 4 jours dans la période du 07 décembre 2021 au 13 janvier 2022. Il s'agit, pour l'intéressée, de prendre connaissance des dossiers profitant de la présence de la personne qu'elle doit remplacer et encore en poste dans la période.

Ladite convention prévoit que ces temps de travail sont à charge de la commune de Sainte-Colombe-sur-Gand bénéficiaire de l'accord.

La commune devra donc recruter au secrétariat. Une réflexion quant au positionnement, au sein de l'équipe, de l'agent à recruter et à son grade est en cours.

Par ailleurs, Emmanuelle BARLERIN informe que la prise de poste de Stéphane MARJOLET s'est bien passée au sein de l'unité technique. Il est en fonction depuis le 12 octobre dernier à l'unité technique en remplacement de Pierrick GAUMOND qui est désormais salarié à la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable. Le service rendu est conforme aux attentes.

2/ PROTOCOLE TRANSACTIONNEL EPORA / COMMUNE / CCPU

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à signer le protocole transactionnel entre EPORA, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et la commune de St Just-en-Chevalet visant à solder l'opération de requalification de la friche industrielle de l'ancien site de scierie « Charpentes et Menuiseries Foreziennes ».

3/ ENTREPRISE ARA THERMOLAQUAGE : DEMANDE D'ACQUISITION POUR EXTENSION

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale avoir été saisi par les représentants de la société ARA THERMOLAQUAGE qui souhaitent maîtriser du foncier dans la perspective de s'agrandir.

L'entreprise serait intéressée par l'acquisition des parcelles municipales jouxtant leur tènement immobilier pour une surface totale d'un peu plus de 3 500 m².

Afin de préserver les intérêts économiques de l'entreprise ARA THERMOLAQUAGE, eu égard à son activité soutenue, aux emplois, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à engager les démarches nécessaires à cette transaction immobilière au prix de 10 € le m².

3/CHAPELLE NOTRE DAME DU CHATEAU

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'avant-projet sommaire (APS) concernant la 1^{ère} tranche de réhabilitation de la Chapelle Notre Dame du Château a été livré par le cabinet Archipat mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre.

Il ajoute que l'avant-projet définitif (APD) est en cours d'élaboration. L'APD comportera une tranche ferme et une tranche conditionnelle qui sera ou non réalisée en fonction des recherches archéologiques imposées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). L'APD sera présenté au prochain conseil municipal.

Un représentant de la DRAC se rendra en mairie le 19 novembre prochain afin de traiter de la demande de subvention qui a été faite auprès de leurs services. Le maire indique souhaiter que cette subvention soit budgétisée par la DRAC en 2022 puisque la fin des travaux est prévue au dernier trimestre 2022 et qu'il faudra alors régler les travaux. Par réciprocité la Région, elle aussi mobilisée, suit les séquences de subventions de la DRAC précise encore le maire.

Le cabinet ARCHIPAT présentera le projet à l'équipe municipale renouvelée en 2020 (une présentation avait déjà été faite à la précédente équipe) et aux membres de l'Association Notre Dame du Château désormais présidée par Christiane MATHEVET le 02 décembre.

4/ VALEUR DES BIENS SANS MAITRE

Monsieur le maire rappelle la délibération du 25 janvier 2019 et l'arrêté municipal du 13 mars 2019 concernant les biens sans maître (parcelles G 502 pour 7 a 61 ca et H554 pour 48 a 75 ca) que la commune a décidé d'intégrer dans le domaine communal sur proposition de l'État.

Il explique qu'il convient de déterminer une valeur pour ces parcelles afin de les intégrer dans l'actif de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la valeur de ces biens à 15 centimes d'euro le m².

5/ EFFACEMENT DE LA DETTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, et sur la demande du Trésor Public, valide l'effacement de dette d'une famille redevable de la cantine scolaire.

6/ FPIC

Monsieur le maire porte à connaissance de l'assemblée municipale le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à prélever sur le budget communal pour l'exercice 2021 soit 19 982 €.

Cette somme prélevée par l'État est le fruit d'un calcul basé sur les taux d'impositions de la CCPU et des communes membres.

Ces taux apparaissent en moyenne faibles ce qui conduit l'État à opérer ce type de prélèvement au profit de communes appliquant des taux plus forts et ainsi qualifiées de communes « pauvres ».

7/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le maire rappelle la délibération 2020/98 fixant les modalités de participation des communes n'ayant pas d'école, aux frais de scolarité de l'école publique de Saint-Just-en-Chevalet lorsqu'elles scolarisent leurs enfants à ladite école publique.

En effet, un accord avait été trouvé entre les communes concernées en 2020.

Monsieur le maire le rappelle :

Il avait été convenu d'appliquer un coefficient minorateur au coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique de 20 % pour tenir compte de l'impact positif de l'école et des enfants sur la vie de la commune d'implantation (commerces, etc.).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer cet abattement de 20 % aux communes concernées (à ce jour Saint Marcel-d 'Urfé, Juré, Saint Romain-d 'Urfé).

8/ENVELOPPE DE SOLIDARITE 2022

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu d'intervenir sur le système de chauffage de la piscine municipale. L'entreprise CHAUD FROID SERVICES a établi un devis d'un montant de 6977.40 € HT.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le conseil départemental pour l'obtention d'une subvention au titre des enveloppes de solidarité 2022 sur la base du devis ci-dessus mentionné et charge le maire d'engager les démarches.

9/APPROBATION RAPPORT QUALITE PRIX ASSAINISSEMENT 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement 2020 dont les grandes lignes sont présentées ci-dessous.

Linéaire de réseaux de collecte en unitaire	9,8 km
Linéaire de réseaux de collecte en séparatif	2,2 km
Nombre d'autorisation de déversement d'effluents industriels	1
Nombre d'abonnés	539
Volume facturé	46.334 m3
Abonnement	30 €
Redevance assainissement	1,30 € / m3 rejeté
Prix du service au m3 pour une consommation de référence de 120 m3	1,86 €
Prix de la taxe au m3 sur la modernisation des réseaux de collecte	0,18 € (7.628 € reversés à l'Agence de l'Eau)
Redevance perçue par la collectivité	83.924,30 €

10/ POINT SUR LES TRAVAUX D ELECTRICITE

Jean Paul Royer et Michel Compagnat font un point sur les travaux de mise aux normes électriques des bâtiments communaux.

Il reste à traiter l'église. Des travaux importants sont en cours. L'édifice est complexe par nature précise le maire.

11/ VILLAGE SPORT NATURE

Emmanuelle BARLERIN fait un compte rendu des diverses réunions de travail qui ont eu lieu avec l'atelier GINKGO retenu pour travailler sur la signalisation dans le cadre du label « Village Sport Nature ». Des propositions ont été faites pour les panneaux d'entrées de village. Cette signalisation devrait être en place fin du 1^{er} trimestre 2022.

La commission municipale dédiée doit à nouveau se réunir le 05 novembre prochain.

Par ailleurs, une réunion de réseau des « Villages Sport Nature » aura lieu le 16 décembre 2021 à 14 h 30 salle de l'auditorium à ST ETIENNE.

Cette rencontre sera l'occasion d'échanges entre les communes labélisées ou en voie de l'être. Emmanuelle BARLERIN y participera.

12/ EOLIEN : COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON

Monsieur le maire fait part du jugement rendu par la cour administrative d'appel de Lyon le 28 octobre 2021. Les investisseurs avaient en effet fait appel de la décision du Tribunal Administratif qui confirmait le bon droit du Préfet lorsqu'il avait refusé l'autorisation d'exploiter les 9 éoliennes sur la base des éléments fournis par la DREAL.

LE JUGEMENT :

La cour administrative d'appel enjoint à L'ETAT de délivrer l'autorisation d'exploiter et annule la décision du tribunal administratif.

L'ETAT perd donc contre les investisseurs.

Pascal PONCET rappelle que pourtant :

Une des 2 communes d'assiette est contre (La Tuilière),
que la CCPU est contre (17 voix contre, 8 pour et 2 abstentions),
que l'ETAT et la DREAL sont contre notamment eu égard au risque sur l'eau et à l'avifaune,
que la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites est très largement contre,
que de nombreuses communes de la CCPU sont contre,
que la Fédération départementale des chasseurs de la LOIRE est contre,
que la Fédération départementale des pêcheurs de la LOIRE de pêche est contre,
que le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine est contre,
que le Syndicat Mixte des eaux de la Bombarde est contre.

Le maire indique que, dans ce contexte, les avocats et diverses instances examinent ce qu'il y a lieu de faire et la conduite à tenir face à ce coup très dur porté aux très nombreux opposants au projet.

13/ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le maire fait un point sur les travaux effectués par les employés communaux dans le local communal rue d'Urfé (ex-boucherie) en vue du déménagement de la bibliothèque (décloisonnement, isolation des murs périphériques).

Il fait également part de la rencontre qu'il y a eu récemment avec Huguette BURELIER, Conseillère Départementale et Anne LE HIR coordinatrice représentant la Direction Départementale du Livre et du Multimédia.

Lors de cette rencontre a été évoqué la bibliothèque municipale envisagée et son financement mais également la perspective plus ambitieuse d'une médiathèque intercommunale au profit de tous les habitants de la CCPU. Huguette Burelier va prendre contact avec l'intercommunalité pour exposer sa vision sur le sujet et les enjeux pour notre territoire du Pays d'Urfé.

14/ PISCINE : SAISON 2021

Emmanuelle BARLERIN présente le bilan de fonctionnement de la piscine municipale pour cette saison.

Ce bilan présente un déficit important de l'ordre d'un peu plus de 60 000 euros

En effet, la fréquentation du bassin a été très faible cette année compte tenu des conditions météorologiques et de l'instauration obligatoire du pass sanitaire.

Céline VALLAS présentera lors du prochain conseil municipal l'étude qu'elle a effectuée concernant l'utilisation de la piscine par les scolaires courant juin. Ceci fait suite à une discussion au cours de laquelle le maire s'était montré très sceptique quant à une ouverture de l'équipement avant le 01 juillet.

15/ ACQUISITION D'UN CAMION – RENOUELEMENT

Le maire informe l'assemblée municipale que, suite au contrôle technique le « petit camion » doit être remplacé. Il avait en son temps été acheté à la Communauté Urbaine de Lyon.

Suite aux premières recherches, il s'avère qu'il faudra budgétiser un montant d'environ 20 000.00 € en 2022.

16/ DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal ne donne pas suite aux demandes de subventions parvenues en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire fait part

- du courrier de remerciements adressé par l'ARMEL à la commune suite à la subvention qui leur a été octroyée à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'association ;
- de l'Assemblée Générale de Musicadanse qui aura lieu le 15/12/2021 à 20 heures ;
- d'un courrier d'une association pour un projet de « randonnée enduro » avec passage sur la commune en 2022. À l'unanimité le conseil municipal s'oppose au passage eu égard à la dégradation potentielle des chemins empruntés.
- de l'invitation à la cérémonie départementale de Saint Barbe le 4 décembre 2021 à 11 H 00 à Saint-Etienne

Conseil d'école

Emmanuelle BARLERIN fait le compte rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 18 octobre dernier.

Cette année l'école accueille 102 élèves.

Emmanuelle Barlerin indique que l'équipe enseignante et les familles remercient la municipalité pour son implication dans la vie scolaire et ses actions récentes notamment :

*l'équipement numérique de grande qualité en adhérant au programme « LABEL NUMERIQUE »

* réfection des installations électriques avec notamment la très nette amélioration de l'éclairage dans les classes

*la mise en place de la cantine à 1 €.

Concernant le « savoir nager » obligatoire dorénavant, l'école publique a dirigé les élèves concernés sur la piscine de FEURS et le résultat a été jugé très positif : bassins adaptés aux cours, personnel encadrant de qualité.

La durée des trajets reste raisonnable selon les enseignants.

Emmanuelle Barlerin précise encore que l'association des parents d'élèves recherche des financements pour permettre à cette activité de perdurer.

La sécurité aux abords de l'école fut abordée. Des comportements sont jugés inadaptés et dangereux.

Une matérialisation des emplacements du parking (à proximité des containers de tri) pourrait éviter un stationnement anarchique.

Sécurité

Antoine CHAMOURET suggère de mettre l'entièreté du centre bourg en zone 30 dès les entrées route de Juré, rue de Roanne (au château).

Le panneau situé rue de Vichy pourrait également être déplacé et placé plus près du panneau d'entrée de village. Avis favorable du conseil / à étudier et à rajouter aux mesures déjà vues avec les services du département et la gendarmerie.

Séance levée à 22 H 00